

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-220 du 21 Juillet 1987

Chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU,  
Ministre de la Justice, Chargé de  
l'Inspection des Entreprises Publi-  
ques, de l'intérim du Camarade  
Girigissou GADO, Ministre du Commer-  
ce de l'Artisanat et du Tourisme,  
pour compter du 19 Juillet 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 19 Juillet 1987, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publique, est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Juillet 1987

par le Président de la République,  
CHEF de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MCAT-  
MJEPSP 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 BCP 1  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 Préfets 6 JORPB 1.-